

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2022-11/43C

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2/2022.

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	28
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	23		Abstention :	2

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS Anne-Marie PEGAR-BOIX, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Pierre ROSSIGNOL, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE.

Absents excusés ayant donné procuration : Myriam DARDENNE donne pouvoir à Robert OLIVE
Jacques FIGUERAS donne pouvoir à Marie-Thérèse NEGRE
Pascale GUICHARD donne pouvoir à Marie-Claude PADROS
Angèle PEREZ donne pouvoir à Ange GARCIA
Katia ROMAGOSA donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER
Sylvie TORRES donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU

Absents excusés : Stéphane CALVO, Magali FONTENEAU, Jean GAUZE, Thierry LOPEZ, Jean ROMEO, Thierry SIRVENTE, Jean-Jacques THIBAUT.

Secrétaire de séance Dominique ANDRAULT

Date de convocation : 23 novembre 2022

Le Président expose à l'Assemblée,

Après le vote des budgets primitifs 2022 et à la suite du pacte financier validé par le Bureau, il convient de voter une deuxième décision modificative.

Le projet de décision modificative n°2/2022 est présenté et discuté.

EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, AVEC 2 ABSTENTIONS (Ange GARCIA et Angèle PEREZ) ET 28 VOIX POUR,

↳ **ADOpte** la décision modificative n°2/2022 telle que présentée ;
↳ **DIT QUE** la décision modificative sera jointe à la présente délibération ;
↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20221130-2022-11-43Cb-DE
Date de télétransmission : 02/12/2022
Date de réception préfecture : 02/12/2022